



REGLEMENT DU TOURNOI INTERNE DU CERCLE D'ÉCHECS D'ÉVIAN. SAISON 2015 – 2016

Article 1 : GENERALITES

- Le Cercle d'Échecs d'Évian organise un Tournoi à la cadence de 1 heure + 30 secondes par coup du vendredi 13 novembre 2015 au vendredi 13 mai 2016
- Le tournoi homologué FIDE est ouvert à tous les membres du Cercle à jour de leur cotisation et titulaires de la licence A de la Fédération Française des Échecs.
- L'inscription se fait par courriel ou de vive voix auprès de l'arbitre principal avant le début de la première ronde.
- Les nouveaux adhérents du Cercle peuvent commencer le tournoi à la ronde suivant le jour de leur adhésion.

Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

- Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 86^{ème} Congrès de la FIDE en 2015 à Abu Dhabi et entrées en application le 1^{er} juillet 2015.
- Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.2 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement). Ils sont affichés sur le site du club à l'issue de chaque ronde.

Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES

- Le tournoi se déroule en 7 rondes à raison d'une ronde par mois selon le calendrier suivant :

Rde 1	Rde 2	Rde 3	Rde 4	Rde 5	Rde 6	Rde 7
13 novembre 2015	11 décembre 2015	8 janvier 2016	12 février 2016	11 mars 2016	8 avril 2016	13 mai 2016

- Les dates de jeux peuvent être exceptionnellement modifiées. Une annonce serait alors faite par le ou les moyens jugés adéquats.
- Si un joueur ne peut pas jouer une partie à la date prévue, il doit s'arranger pour la jouer en avance, sous peine de perdre la partie par forfait.
- Si pour cause imprévisible, un joueur ne peut être présent le jour de la ronde, il doit impérativement informer son adversaire afin qu'il ne se déplace pas inutilement, sous peine de perte de la partie par forfait.
- Deux forfaits entraînent automatiquement l'élimination du Tournoi.

Article 4 : HORAIRES

- Les jeux débutent à 20H30.
- Certaines parties (impliquant des jeunes) peuvent être avancées avant 20h30 si accord des 2 adversaires.

Article 5 : CLASSEMENT

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex aequo sont départagés au Buchholz tronqué, puis à la Performance.

Article 6 : ARBITRE

- L'Arbitre du tournoi est Jean-Luc LURVOIS – Arbitre fédéral 2.

Article 7 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.